

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Accueil Extra-Scolaire des enfants de 3 à 12 ans à partir du 01/09/2026 jusqu'au 31/12/2026

#### Entre

L'association à but non lucratif (Loi 1901), dénommée « **Les Lutins du Vexin** » dont le siège social est au 7 boulevard Gambetta - B.P. 90003 - 95640 MARINES, **représentée par Madame Julie RAMBAULT, Présidente de ladite Association,**

d'une part

Et

**La commune de US** représentée par **Monsieur Jhony BOURGIN**, agissant en sa qualité de Maire de la commune,

Ci-après désignée « la commune de US »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Article 1 –Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'association « Les Lutins du Vexin » et la commune de US, pour la gestion et l'organisation de l'accueil extra-scolaire les mercredis et vacances scolaires jusqu'au 31/12/2026.

#### Article 2 – Objectifs et descriptif des services

En répondant aux besoins d'accueil et en proposant des animations de qualité, l'accueil extrascolaire contribue au bien-être des familles et des enfants. Il permet aux parents actifs de concilier vie familiale et vie professionnelle ; l'accueil extrascolaire concourt ainsi à l'attractivité et au développement du territoire.

#### Article 3 – Engagement d'accueil de l'association

L'association s'engage à organiser l'accueil extrascolaire à destination des enfants de la Communauté de Commune Vexin Centre en priorité et également extérieurs à la CCVC, sur les sites de l'école Les Tilleuls de Us selon les conditions suivantes :

- Déclaration de l'activité à la DDCS
- Déclaration de l'activité auprès de la CAF
- 13 mercredis du 01/09 au 31/12/2026

#### Crèches Associatives

**Les Moussaillons**  
10/12 bd Gambetta – BP 90003  
95640 MARINES  
**Valérie DANIEL**  
[creche.marines@asso-lutins-vexin.fr](mailto:creche.marines@asso-lutins-vexin.fr)

**Les Pitchouns**  
26 bis rue de la Mairie – BP 90003  
95640 HARAVILLIERS  
**Sylvie MASSANA**  
[creche.haravilliers@asso-lutins-vexin.fr](mailto:creche.haravilliers@asso-lutins-vexin.fr)

**La Chamaillerie**  
7 bd Gambetta – BP 90030  
95640 MARINES  
**Karine BIVONA**  
[lachamaillerie@asso-lutins-vexin.fr](mailto:lachamaillerie@asso-lutins-vexin.fr)

#### Coordinatrice des centres de loisirs : Karine BIVONA

**Les Tournesols**  
Rue des écoles  
95750 CHARS  
**Ilona BURBAN**  
[lestournesols@asso-lutins-vexin.fr](mailto:lestournesols@asso-lutins-vexin.fr)

**Pinocchio**  
7 rue de l'Eglise – BP 90003  
95640 SANTEUIL  
**Lucie DEMAY**  
[accueil.pinocchio@asso-lutins-vexin.fr](mailto:accueil.pinocchio@asso-lutins-vexin.fr)

**Les Tilleuls**  
27 rue Dampont  
95 450 US  
**Justine DUMONT**  
[lestilleuls@asso-lutins-vexin.fr](mailto:lestilleuls@asso-lutins-vexin.fr)

#### Article 4 – Les locaux

Les locaux dédiés au sein des Ecoles :

- **Les Tilleuls, 27 rue Dampont 95450 US**, salle d'activité du périscolaire, salle de motricité, 1 bureau et 1 cuisine à l'étage, salle d'activité à l'étage

ainsi que tout autre local qui serait affecté par la Commune de Us, sont mis à la disposition de l'Association gratuitement. L'entretien, la maintenance et le ménage y sera effectué par les bons soins de la commune de Us.

La commune de Us devra communiquer à l'Association le nom de la personne ressource de la commune à laquelle remonter les problématiques qui pourront être rencontrés concernant les locaux et leur aménagement.

Les locaux doivent être conformes aux conditions de sécurité et aux exigences de la DDCS. L'Association en dispose et peut organiser tout type d'activité et de manifestation conformément à ses statuts.

La Commune de Us veillera à concerter et impliquer la représentante de l'association ou le/la directeur(trice) de l'accueil de loisirs pour aménager les lieux afin d'accueillir les enfants dans un cadre confortable et sécurisant en conformité avec le projet pédagogique de la structure.

#### Article 5 – Modalités économiques, financières et comptables

**La participation prévue pour le fonctionnement à partir du 01/09/2026 sera à conventionner par l'Association directement auprès de la CCVC.**

La commune de Us s'engage à prendre à sa charge le matériel pédagogique permettant le fonctionnement de l'activité extrascolaire (mobilier, aménagements, ...), l'association complètera les éléments mis à disposition par la fourniture de petit mobilier, matériels et consommables.

La commune de Us **met à disposition de l'Association les agents de restauration** nécessaire à assurer les missions liées à la restauration des enfants de la réception des repas en liaison froide que l'Association se charge de commander, jusqu'à la plonge et le ménage d'après cantine.

Cette mise à disposition sera refacturée à l'Association pour un montant de **MILLE CENT QUATRE VINGT DIXSEPT EUROS (1197€)** pour la période de septembre 2026 à décembre 2026 soit 13 jours à 92€.

La commune de Us assurera l'entretien des locaux et le ménage quotidien. **Cette prestation de ménage** assurée par la commune sera refacturée à l'Association pour un montant de **SEPT CENTS EUROS (700€)** défini pour la période de septembre 2026 à décembre 2026, soit 13 jours à 54€.

#### Article 6 – Responsabilités et assurances

La commune de Us souscritra toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les locaux.

En cas de sinistre, la commune s'engage à informer l'association dans un délai de 48 heures.

Les enfants sont placés sous la responsabilité directe du directeur(trice) de l'accueil de loisirs. Son nom et ses coordonnées sont communiqués à la commune de Us.

#### Crèches Associatives

**Les Moussaillons**  
10/12 bvd Gambetta – BP 90003  
95640 MARINES  
Valérie DANIEL  
creche.marines@asso-lutins-vexin.fr

**Les Pitchouns**  
26 bis rue de la Mairie – BP 90003  
95640 HARAVILLIERS  
Sylvie MASSANA  
creche.haravilliers@asso-lutins-vexin.fr

**La Chamailerie**  
7 bvd Gambetta – BP 90030  
95640 MARINES  
Karine BIVONA  
lachamailerie@asso-lutins-vexin.fr

#### Coordinatrice des centres de loisirs : Karine BIVONA

**Les Tournesols**  
Rue des écoles  
95750 CHARS  
Ilona BURBAN  
lestournesols@asso-lutins-vexin.fr

**Pinocchio**  
7 rue de l'Eglise – BP 90003  
95640 SANTEUIL  
Lucie DEMAY  
accueil.pinocchio@asso-lutins-vexin.fr

**Les Tilleuls**  
27 rue Dampont  
95450 US  
Justine DUMONT  
lestilleuls@asso-lutins-vexin.fr

## **Article 7 – Durée, avenants et litiges**

La présente convention est conclue et **prend effet à compter du 01/09/2026 jusqu'au 31/12/2026.**

Ainsi, la commune de Us s'engage à présenter au Conseil Municipal la demande d'approbation de cette convention et à transmettre la délibération du Conseil Municipal à l'Association.

La convention est susceptible de modification par avenant à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

En cas de litige, une tentative de conciliation sera engagée par les parties. A défaut d'entente, le litige sera porté devant la juridiction administrative compétente.

## **Article 8 – Caducité de la convention**

La convention deviendra caduque en cas :

- De dissolution de l'association, dans quel cas la résiliation demandée par la commune serait immédiate,
- De dénonciation par la commune ou l'Association, après un préavis de deux (2) mois.

Fait à Us, le 10/09/2026

Pour Les Lutins du Vexin  
**RAMBAULT Julie**  
*Présidente de l'Association*

Pour la commune de Us  
**Jhony BOURGIN**  
*Maire de US*

